

REGLEMENTATION DE LA PARTICIPATION

AUX SEJOURS

Inscription

Tous les participants devront être à jour de leur cotisation à l'association des Cyclotouristes du demi-siècle.

Tous les participants devront être licenciés dans un club FFCT , demi-siècle ou autre (petit braquet minimum)

La date de réception des paiements déterminera la prise en compte de l'inscription au séjour. Au-delà de la limite des places disponibles par séjour, les inscriptions seront mises en liste d'attente.

Un paiement par séjour, pas de chèque ou virement pour plusieurs bulletins. Pour les virements, indiquer les informations complémentaires (séjour, acompte, solde).

Pour les campeurs ou MH, attendre l'aval de l'organisateur avant de s'inscrire auprès du camping.

L'inscription implique le logement sur le site trouvé par l'organisateur.

Tout manquement à ces règles implique l'exclusion au séjour.

La signature du bulletin d'inscription implique aucun recours envers l'Association Cyclotouristes du Demi-Siècle

Annulation

En cas de désistement, le remboursement se fera en fonction du contrat de l'hébergeur. De même pour la journée tourisme.

Dans tous les cas, les frais de dossier Demi-Siècle resteront acquis à l'association.